

## INTRODUCTION

par J. LADRAT\*

---

Les techniques d'élevage et d'exploitation des animaux de ferme ont connu, au cours des dernières décennies, une évolution considérable. Cette évolution a été rendue possible par les progrès réalisés dans les champs de la génétique, de la nutrition, du logement, de la conduite des troupeaux, de la prévention et du traitement des maladies. Elle a été rendue nécessaire et soutenue par l'évolution concomitante de la démographie, des structures sociales et de l'économie.

Dans le même temps les techniques de l'expérimentation animale ont grandement évolué aussi, à mesure que se perfectionnaient l'anesthésie, les techniques opératoires, les moyens d'analyses physico-chimiques, d'enregistrement et d'interprétation des observations. Ces recherches ont été soutenues par le désir gratuit de toujours mieux connaître les mécanismes physiologiques et par celui, plus intéressé, de trouver des parades ou des palliatifs thérapeutiques à leurs dérèglements pathologiques.

Depuis une époque plus récente nous assistons à une croissance encore plus importante de l'intérêt porté par des couches de plus en plus nombreuses de la population des pays développés aux animaux de compagnie. Activement soutenue par les différents moyens d'information, cette évolution de la zoophilie — qui tourne trop souvent à la zoolâtrie — semble être une conséquence du désir des humains de retrouver dans l'univers urbain la communication et la communion avec les animaux qui sont naturelles en milieu rural.

En général, ces différentes évolutions ont été considérées comme des réalisations heureuses et importantes du point de vue de la fourniture présente et future d'aliments de haute qualité nutritionnelle pour une population mondiale en constant accroissement comme de celui des progrès des sciences biologiques et de la lutte contre les souffrances de l'homme et des animaux ou de celui d'une amélioration de la qualité psychologique de la vie des humains.

Cependant ces mêmes développements ont suscité des protestations au sujet d'une incompatibilité réelle ou imaginaire des

---

\* Professeur à l'École nationale supérieure d'agronomie de Grignon - 78850 Thiverval-Grignon.

pratiques modernes en matière de production animale, d'expérimentation, de commensalité avec l'éthique d'une société civilisée moderne.

L'examen impartial et rationnel de ce problème nécessite la définition préalable de cette éthique qui varie selon les situations avec la géographie, le climat, la religion, l'éducation et l'arrière-plan historique. Une question apparaît d'emblée : « L'Homme a-t-il le droit d'utiliser et d'exploiter les animaux pour ses propres satisfactions ? ». Si la réponse est non, nous devons adopter un régime strictement végétarien, renoncer à la chasse et à la pêche, aux animaux domestiques (qu'ils soient de ferme ou de compagnie) et nous en remettre à l'empirisme pour lutter contre nos maux physiques et psychologiques.

Cependant une majorité considérable de nos contemporains pense que l'usage des animaux pour obtenir certains résultats et dans certains buts n'est pas absolument immoral en soi. A partir de cette constatation, il importe donc de déterminer ce qui dans les conditions de cet usage est moral et ce qui est immoral.

Les réponses aux questions posées à l'occasion de cette démarche apparaissent comme une série de conventions recueillant l'approbation de la plus large majorité possible de l'opinion et basées sur des considérations aussi plausibles et des critères aussi sérieux que possible sans avoir la prétention de représenter la justice absolue... qui du reste n'est pas de ce monde. On aboutit ainsi à la reconnaissance d'une série de devoirs de l'homme envers les animaux en contrepartie des droits qu'il s'est arrogés sur eux. Ces réponses sont trop souvent biaisées par l'intervention d'un anthropocentrisme déplacé dans nos raisonnements. Elles sont susceptibles d'être modifiées par les informations nouvelles apportées par le progrès de nos connaissances des réactions et du comportement des animaux dans les différentes situations où nous les plaçons.

Nous sommes encore très éloignés d'un consensus général en la matière et les délégués de 18 nations réunis — à l'initiative du Conseil de l'Europe — à Strasbourg, en 1976, pour « adopter une position commune à l'égard des animaux de ferme, particulièrement dans les conditions intensives modernes d'exploitation » ont dû se contenter de formuler de nombreuses recommandations sans pouvoir préciser les moyens de leur mise en œuvre.

Les communications inscrites à l'ordre du jour de la présente séance ne manqueront pas de nous apporter sur l'ensemble ou sur tel ou tel point du problème qui nous préoccupe, des informations de nature à nous aider à prendre une conscience plus précise des limites de nos droits et de l'étendue de nos devoirs à l'égard du monde animal.

Aussi, après avoir exprimé notre gratitude à leurs auteurs, je donne la parole au premier d'entre eux.